

Bernard Leviel / Chargé de partenariat



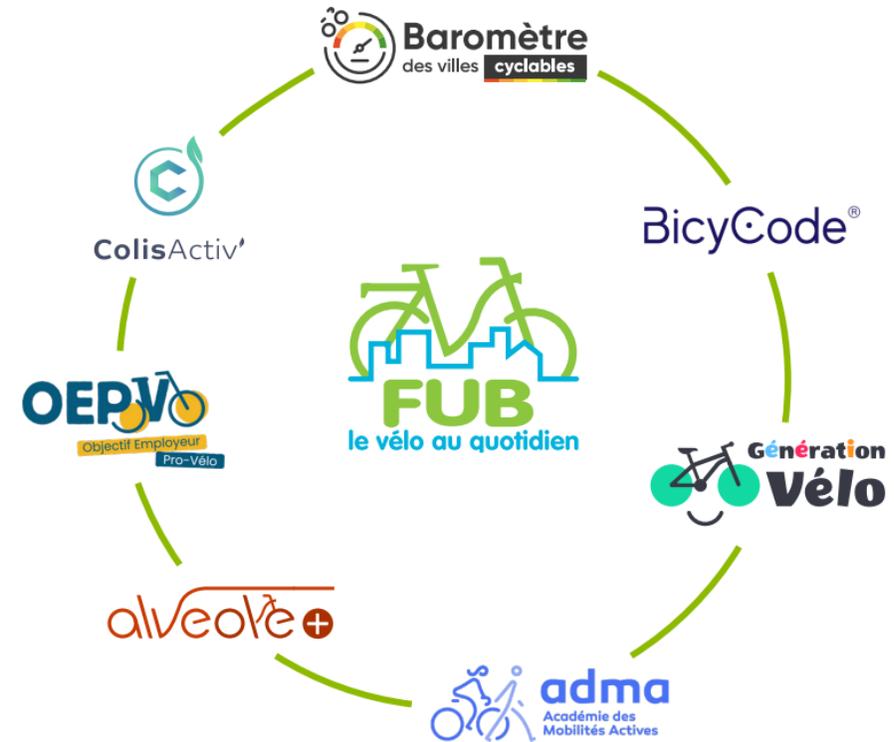
Soutenu par



Depuis 1980,

la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette :

- est l'interlocutrice naturelle et légitime sur les sujets de mobilités actives nationales.
- fédère l'action de plus de 500 associations pro-vélo, en local.
- promeut l'utilisation du vélo au quotidien



Qui développe le programme en Hauts de France ?

AGIR AU QUOTIDIEN POUR LE MONDE DE DEMAIN



en savoir plus

CONSEIL – SENSIBILISATION – FORMATION



un label & un programme !



**Au boulot...
à vélo !**



Soutenu par



<https://employeurprovelo.fr/>



Parce que le vélo c'est bon pour l'employeur !

Pour le fonctionnement de votre établissement :

- L'absentéisme baisse "naturellement" de 15 % !
- Le salarié est plus ponctuel : en contournant les embouteillages, on sait quand on part et quand on arrive !
- Les salariés reviennent au bureau avec plaisir, après le télétravail contraint...

Pour les finances de votre établissement :

- Des aides financières et des allègements de charges pour permettre de suivre l'évolution de la législation.





Parce que le vélo c'est bon pour les salariés !

Pour leur bien-être :

- Réduction des risques de cancers et de troubles cardiovasculaires.
- **81%** des vélotafeurs sont satisfaits de leur mode de déplacement contre **65 %** pour les automobilistes.
- Pour les métiers “physiques”, ils sont déjà “**chauds**” en arrivant au boulot.

Pour leur porte-monnaie :

- Pour un trajet de **10 km/jour**, le coût des dépenses est de **100 €/an** à vélo contre **1 000 €/an** en voiture. (Source ADEME)
- Possibilité de percevoir un Forfait Mobilité Durable exonéré d'impôts.





Parce que le vélo c'est bon pour le climat !



Pour le climat :

- **60%** des déplacements domicile-travail de moins de 5 km se font en voiture **et 42 % font moins de 1 km !...**

(Source recensement INSEE 2015 à 2020)

- Les transports représentent 30 % des GES (gaz à effet de serre).
- Entre 2 et 3 % des travailleurs des HdF se rendent au travail à vélo.

(Source : IGN- INSEE 2017)

- L'objectif est fixé à 9% en 2024.

(Source : Assises de la mobilité et plan vélo 2018)



Un label pour... Vous !



- **Valoriser** votre engagement en faveur du Vélo
- **Renforcer** votre marque employeur auprès des futurs salariés
- **Engager** ou **enrichir** une démarche RSE
- **Progresser** dans votre démarche pro-vélo
- **Accéder** à la communauté employeurs pro-vélo
- **Développer** la pratique vélo de vos salariés
- **Collaborer** à une meilleure santé de vos collaborateurs



Changer les pratiques : diversité & régularité des actions

46
critères

8
obligatoires



Pilotage et stratégie (3)

Communication et motivation (1)

Services (1)

Sécurité (2)

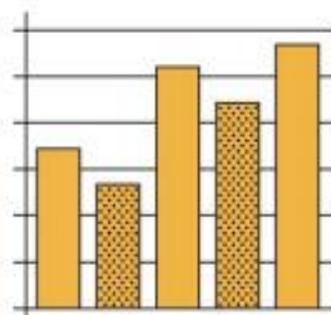
Equipement (1)



Les 8 critères obligatoires



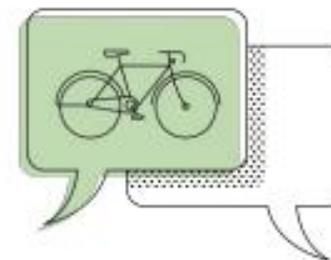
1.1.1 Nomination d'une personne référente vélo sur le site



1.1.2.A Réalisation d'un diagnostic mobilité axé sur le vélo



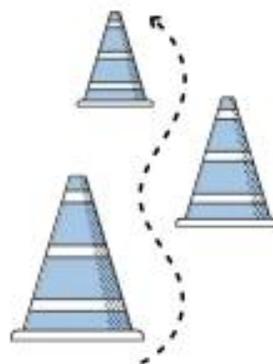
1.1.2.B Elaboration d'un plan d'actions pro-vélo sur 3 ans avec bilan et mise à jour annuels



2.1.2.A Communication au personnel



3.1.2.A Intervention régulière d'un organisme prestataire



4.1 Accompagnement, formation, sensibilisation à la conduite sécurisée du vélo par un prestataire externe



4.3 Analyse des risques et des accidents



5.1.1 Présence d'un espace de stationnement



Devenir employeur pro-vélo

Remplir les 8 critères obligatoires



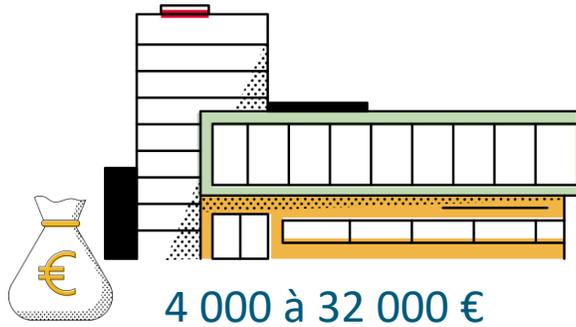
Obtenir au minimum 25 % des points parmi les critères complémentaires

...un outil pour accompagner : **techniquement** et **financièrement** vers la labellisation « Employeur Pro-Vélo »

<https://employeurprovelo.fr/quizz/public/>



Accompagnement technique et financier



4 000 à 32 000 €



Inscription au programme



SIMPLE ET GRATUIT

1

Autodiagnostic en ligne

2

Réunion de cadrage

3

Charte d'accès au catalogue

4

Catalogue

AUDIT

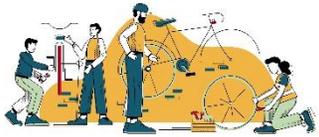
100% FINANCÉ

5

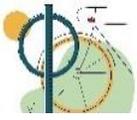
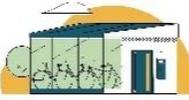
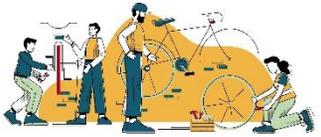
Audit de labellisation



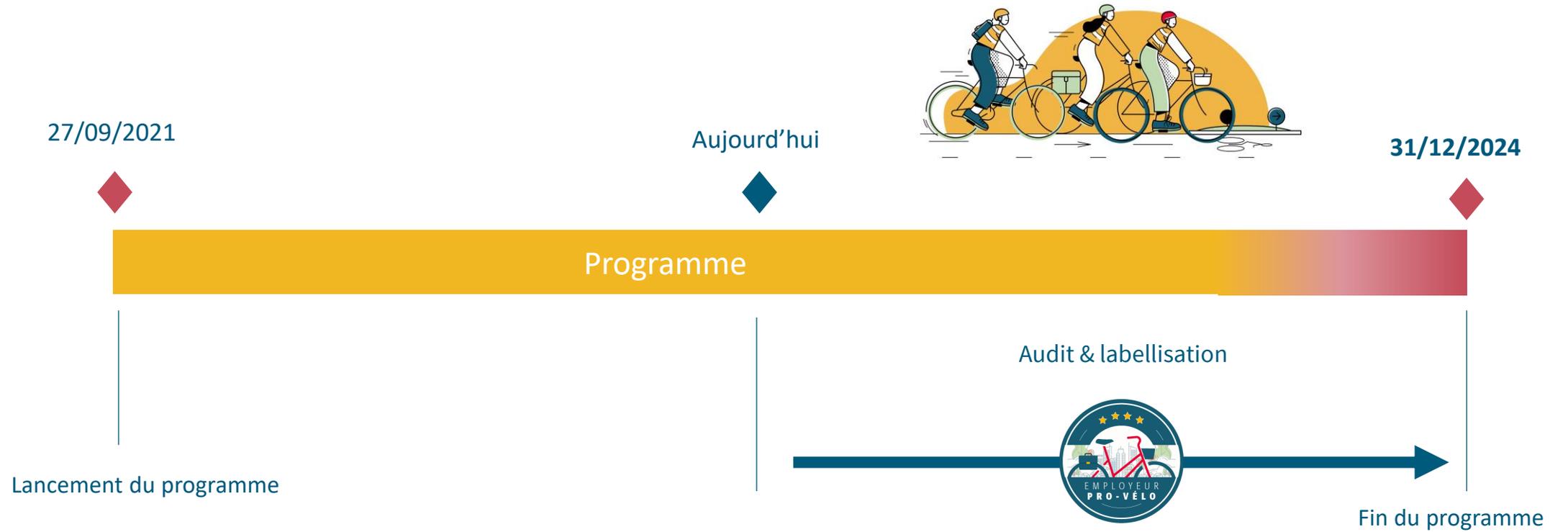
Label Employeur Pro-Vélo



Le catalogue

<p>Stationnement vélo (Pris en charge à 40%)</p>	<p>Attaches sous abris</p>  <p>Sur devis Plafond 100 € HT /attache</p>	<p>Abris</p>  <p>Sur devis Plafond 4000 € HT/abri</p>	<p>Consignes sécurisées</p>  <p>Sur devis Plafond 4000 € HT/consigne</p>	<p>Services complémentaires</p>  <p>Sur devis Plafond 300 € HT/Service</p>
<p>Formations à l'usage du vélo au quotidien (Pris en charge à 60%)</p>	<p>Remise en selle</p>  <p>120€ / pers. 2H 1 à 3 personnes</p>	<p>Conduite aux abords du lieu de travail</p>  <p>700€ / session 3H 3 à 6 personnes</p>	<p>Prise en main vélo à assistance électrique</p>  <p>150€ / session 1H 3 à 8 personnes</p>	<p>La route vue du guidon</p>  <p>300€ / session 2H 4 personnes</p>
<p>Prestations de maintenance et réparations (Pris en charge à 40%)</p>	<p>Contrôle technique des vélos personnels</p>  <p>30€ par vélo ½ à 1 journée 4 à 14 vélos du personnel</p>	<p>Entretien et réparation des vélos personnels</p>  <p>50€ par vélo ½ à 1 journée 4 à 14 vélos du personnel</p>	<p>Atelier mécanique participatif</p>  <p>400€ / session 3H 4 à 12 personnes</p>	
<p>Conseil et Accompagnement (Pris en charge à 60%)</p>	<p>Diagnostic axé sur le vélo</p>  <p>1600€ visite sur site 2 jours</p>	<p>Plan d'action pro-vélo</p>  <p>3200€ visite sur site 4 jours</p>	<p>Outillage, formation référent</p>  <p>1200€ visite sur site 1,5 jours</p>	<p>Préparation à la labellisation</p>  <p>1200€ visite sur site 1,5 jours</p>

Le calendrier



La Communauté employeur pro-vélo : c'est quoi ?

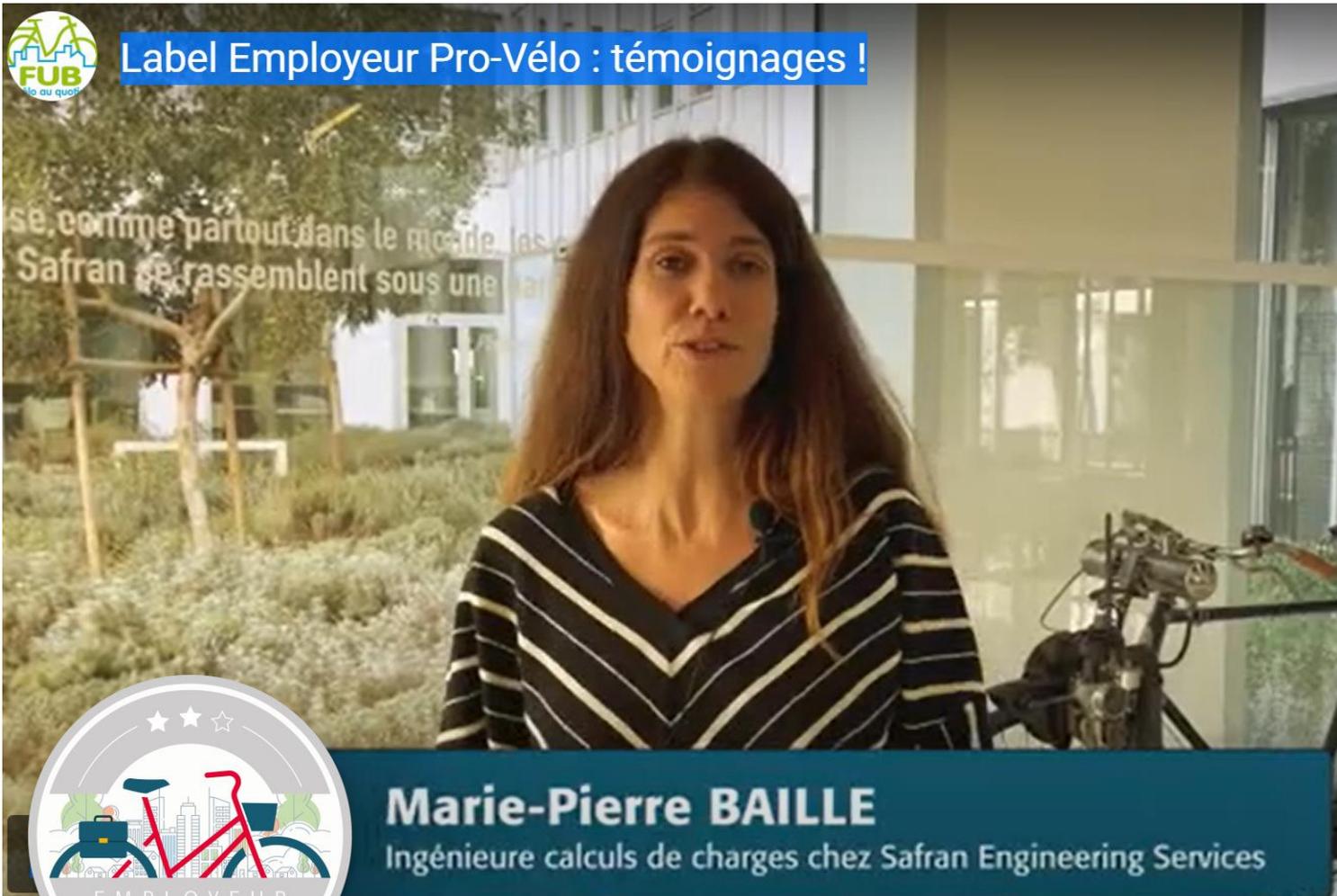


Ouverte à l'ensemble des 1400 entreprises, associations et administrations inscrites au programme Objectif Employeur pro-vélo.

Effectifs	Plus de 250	De 50 à 250	Moins de 50	Totaux
	59%	29%	12%	
Label Or	69%	64%	45%	65%
Label Argent	27%	32%	45%	30%
Label Bronze	4%	4%	10%	5%
Secteur Privé	58%	55%	56%	57%
Secteur Public	42%	40%	22%	39%
Secteur Associatif	0%	5%	22%	4%



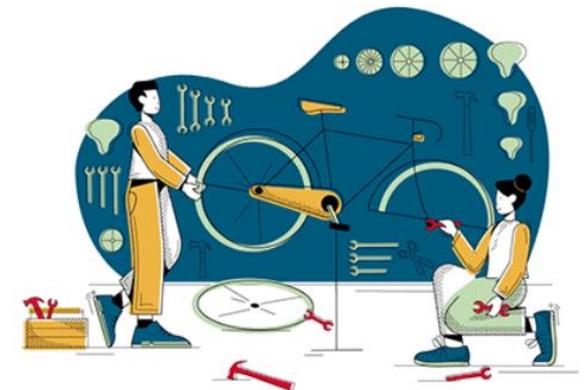
Label Employeur Pro-Vélo : témoignages !



Marie-Pierre BAILLE

Ingénieure calculs de charges chez Safran Engineering Services

“ Nous sommes
passés d'une poignée
à 12 % de cyclistes ! ”



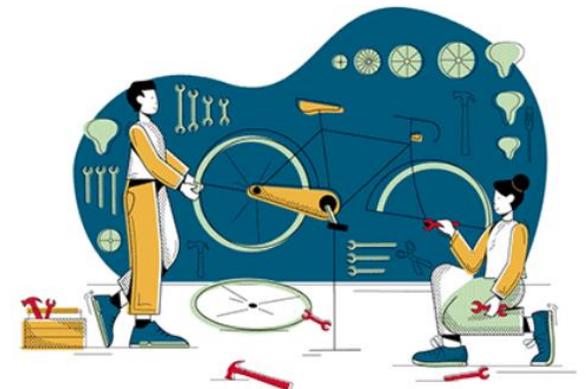


Label Employeur Pro-Vélo : témoignages !



Michel LAFORST
Directeur d'Établissement Régional – SNCF

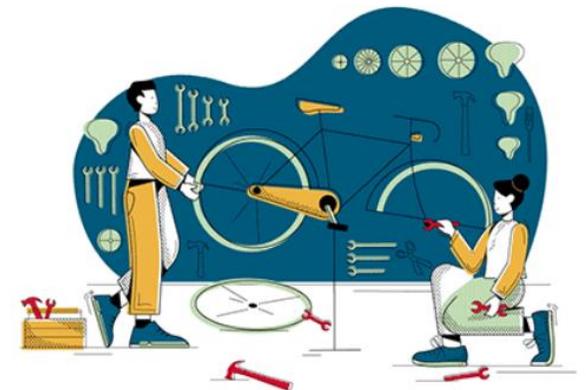
“ Nous avons constaté un remplissage progressif de nos parkings à vélos ”



Ce qu'en pensent les labellisés : Emile Henry



“ On est passé de 10 à
40 vélotafeurs » ”





“ On est passé de 300, 400 cyclistes dans les années 2000 à 1400 aujourd’hui, tous les jours et en hiver aussi ! ”

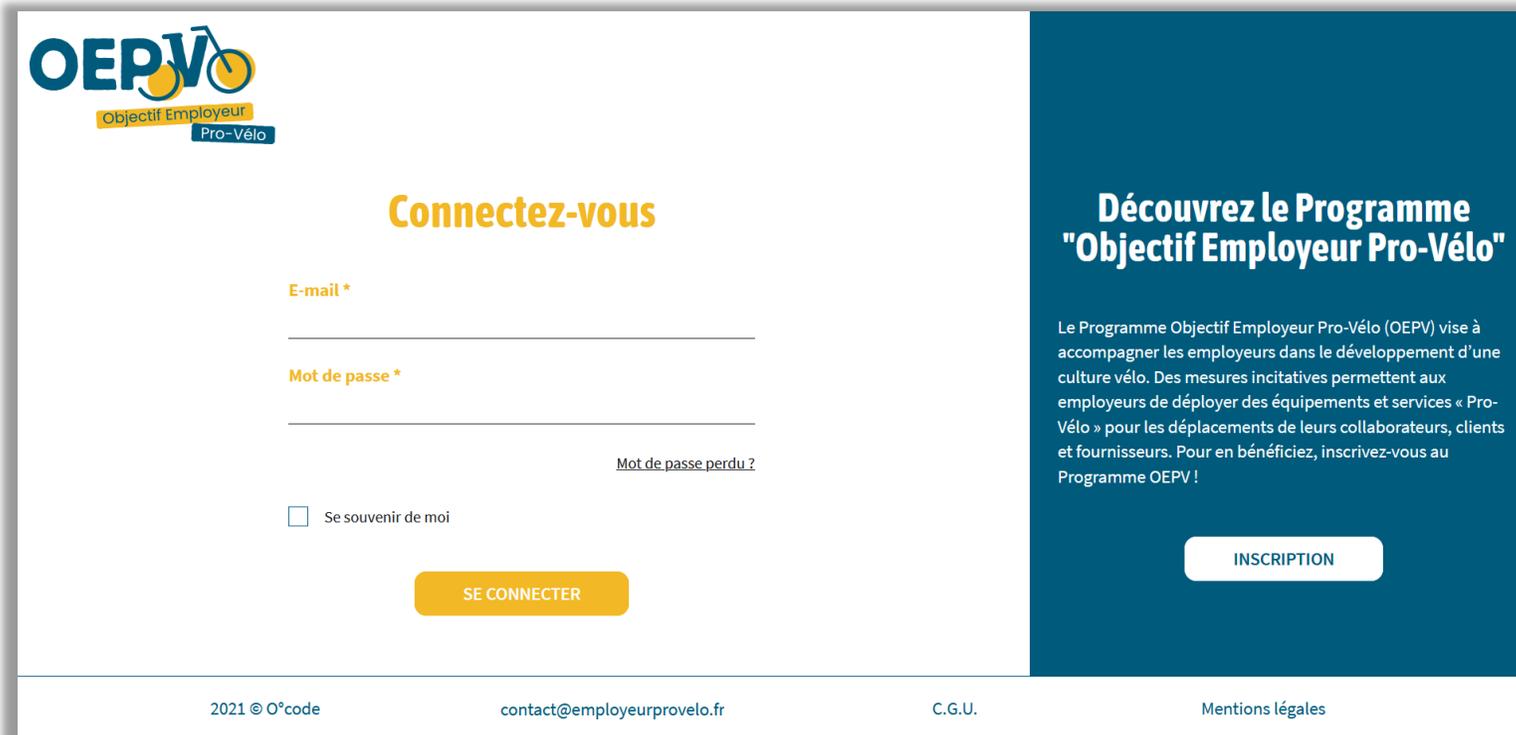


Merci pour votre écoute !
Avez-vous des questions ?



Votre chargé de partenariat
Bernard Leviel / 06 09 38 50 72
bernard.leviel@ensavoirplus.asso.fr

Maintenant, engageons-nous ensemble.....



The screenshot shows the OEPV website interface. On the left, there is a login section titled "Connectez-vous" with fields for "E-mail *" and "Mot de passe *", a "Mot de passe perdu ?" link, a "Se souvenir de moi" checkbox, and a "SE CONNECTER" button. On the right, there is a registration section titled "Découvrez le Programme 'Objectif Employeur Pro-Vélo'" with a descriptive paragraph and an "INSCRIPTION" button. The footer contains copyright information, contact email, C.G.U., and legal mentions.

Connectez-vous

E-mail *

Mot de passe *

[Mot de passe perdu ?](#)

Se souvenir de moi

SE CONNECTER

Découvrez le Programme "Objectif Employeur Pro-Vélo"

Le Programme Objectif Employeur Pro-Vélo (OEPV) vise à accompagner les employeurs dans le développement d'une culture vélo. Des mesures incitatives permettent aux employeurs de déployer des équipements et services « Pro-Vélo » pour les déplacements de leurs collaborateurs, clients et fournisseurs. Pour en bénéficier, inscrivez-vous au Programme OEPV !

INSCRIPTION

2021 © O°code contact@employeurprovelo.fr C.G.U. Mentions légales



<https://app-employeurprovelo.fr/se-connecter>